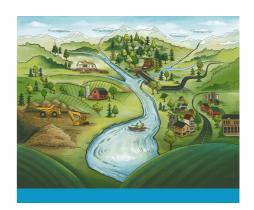


LA GESTION PAR BASSIN VERSANT DE MONT-TREMBLANT

Le bassin versant est le territoire sur lequel l'ensemble des eaux qui s'y écoule, soit chaque goutte d'eau qui tombe, finit par rejoindre un même plan d'eau. Toutes les activités (agriculture, foresterie, loisirs, habitations, etc.) présentes sur ce territoire ont donc un impact sur la qualité de l'eau du lac. Ainsi, tenir compte des délimitations des bassins versants dans la gestion du territoire est essentiel pour participer à la protection des lacs et cours d'eau.



LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Secteur touristique de choix au Québec, la Ville de Mont-Tremblant est située dans la région des Laurentides. La Municipalité, en harmonie avec son milieu naturel depuis toujours, a très rapidement disposé d'un service de l'environnement particulièrement développé. La nature faisant partie intégrale du paysage, mais également de l'économie liée au tourisme, la Ville agit depuis des années pour la mettre en avant.

La protection des bassins versants est ainsi un point central dans la gestion du territoire de Mont-Tremblant. Pour se faire, la Ville s'intéresse à la capacité de support de ses lacs, soit l'estimation du développement humain pouvant prendre place dans un bassin versant sans affecter la qualité de l'eau et la santé du lac lié.



MISE EN CONTEXTE

En 2003, face aux premières préoccupations concernant la pollution des lacs, la Ville crée un plan directeur en environnement pour limiter ses émissions de phosphore vers ceux-ci, et débute un suivi de qualité de l'eau réalisé tous les cinq ans.

En 2006, un projet de construction de chalets de luxe amène une réflexion avec le promoteur sur les lignes directrices venant encadrer le développement immobilier pour protéger la capacité estimée de support des lacs.

MISE EN CONTEXTE (SUITE)

En 2008, une première estimation de la capacité de support des lacs de Mont-Tremblant est définie, basée sur l'apport en phosphore de chacune des résidences du territoire. Cette estimation est calculée d'après l'étude de P.J. Dillon et F. H. Rigler (1974), et mène à un premier découpage du territoire en sous bassins versants au plan d'urbanisme. Action plutôt avant-gardiste, ce découpage identifie les zones dans lesquelles l'apport de phosphore provenant des résidences doit être diminué.

En 2010, la MRC des Laurentides débute une étude de plusieurs années ayant pour but d'identifier plus précisément la capacité de support des lacs pour déterminer les développements futurs. Cependant, les données utilisées pour compléter les modèles ne sont pas assez précises pour un résultat pertinent.

Dix ans plus tard, entre 2020 et 2021, la pandémie renforce la pression de développement dans la région. Un moratoire sur le développement est posé à l'échelle du territoire, afin de repenser aux prochaines étapes d'étalement urbain.



En 2022, malgré les efforts de la Ville pour protéger ses milieux naturels, le vieillissement prématuré de certains des plans d'eau de la Municipalité est observé. La population et les élus inquiets, la Ville de Mont-Tremblant décide de reprendre les études sur la capacité de support avec les moyens disponibles à ce jour, afin de répondre aux enjeux de développement de ses bassins versants.



La capacité de support de nos bassins versants revient en priorité. Nous aimerions savoir comment prévoir notre prochain développement, et à quel moment ce développement se ferait aux dépens de nos milieux naturels

Vincent Causse, directeur au service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Tremblant



PROJET ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES

La Ville travaille actuellement sur la santé de ses bassins versants, notamment par la protection de ses bandes riveraines, l'entretien des fosses septiques et la gestion de l'érosion. Cependant, sans idée de la capacité de support des bassins versants, il reste difficile de quantifier l'impact du développement sur les milieux naturels. Par extension, cette information aidera à la planification des prochaines étapes d'un développement durable.

En 2023, Mont-Tremblant entreprend de travailler avec une firme de spécialistes pour effectuer une nouvelle étude sur la capacité de support. Cette étude prendra en compte l'utilisation de fosses septiques standard, afin d'être la plus fidèle aux conditions réelles présentes dans le territoire. En effet, la Ville a décidé de ne pas prendre en compte l'utilisation potentielle de systèmes de déphosphatation poussés qui pourrait créer une porte ouverte sur une surexploitation du territoire.

PROJET ET RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES (SUITE)

« Le but n'est pas d'utiliser un modèle très fermé et de déterminer l'occupation maximale du territoire, mais plus d'avoir une idée des limites nécessaires à imposer au développement, basées sur la condition actuelle du plan d'eau étudié », précise Vincent Causse. Ces limites pourront être révisées et précisées par la suite.

Au total, c'est un investissement de près de 100000 \$ que la Ville prévoit entre l'emploi de la firme de conseillers, la modification du plan d'urbanisme et la sensibilisation de la population qui découlera de ces changements.

DÉFIS ET ACCEPTATION SOCIALE



Selon l'organisme Vivre en ville, le plus grand défi pouvant être mentionné dans une gestion du territoire respectant la capacité de support des bassins versants réside dans le fonctionnement de la fiscalité municipale. Le développement des villes serait en effet nécessaire pour assumer leurs frais fixes d'entretien. Établir et respecter une capacité de support, c'est accepter qu'il existe une limite au développement. Le risque à combattre? Une perte de compétitivité de la ville et une lutte contre l'augmentation de la pression financière sur les citoyens. Dans ce cas-ci, il est nécessaire que les villes effectuent une transition vers d'autres sources de revenus (tourisme,

prestations municipales, etc.). Le partage des revenus de taxation entre les différents secteurs municipaux est également d'importance, et a, par extension, une incidence directe sur l'environnement et la gestion des milieux naturels.

Malgré ce frein conséquent, il faut savoir qu'on ne fait pas ça pour nuire au citoyen, mais plutôt pour protéger le plaisir qu'il retire de son terrain et de son environnement.

Vincent Causse, directeur au service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Tremblant

Un deuxième frein au respect de la capacité de support des bassins versants réside en la demande aux urbanistes de penser différemment la gestion de leur territoire. « Il faut oublier toute la manière dont on avait découpé le paysage par le passé, puis recommencer », ajoute Vincent Causse.

Finalement, il est nécessaire de prendre en considération un temps accru de réponse aux questionnements et d'accompagnement des citoyens et promoteurs, afin de préciser l'importance de chaque changement de réglementation.

CONSEILS DE MONT-TREMBLANT EN QUELQUES POINTS

- Sensibiliser les citoyens en amont afin qu'ils se sentent concernés par l'enjeu.
- Commencer les démarches par le découpage du territoire sans changement de réglementation, afin d'amener une réflexion autour de l'impact environnemental à chaque nouveau projet de développement.

CONSEILS DE MONT-TREMBLANT EN QUELQUES POINTS (SUITE)

- Être proactif et faire remonter le besoin de respecter la capacité de support des lacs au niveau de la MRC et de son schéma d'aménagement.
- Tenir compte des changements climatiques et de leurs impacts sur la capacité de support des bassins versants (pluies diluviennes, érosion, etc.).
- Être attentif à son lac et ses milieux naturels : un vieillissement prématuré du lac est déjà une preuve de dépassement de la capacité de support!

Il n'est pas nécessaire d'arriver avec une solution magique, mais de partager ses préoccupations au fur et à mesure. De cette façon, tous les intervenants sont sensibilisés, et ils peuvent aller chercher plus d'informations.

Vincent Causse, directeur au service de l'environnement et du développement durable de la Ville de Mont-Tremblant

QUELQUES RESSOURCES UTILES

- Le site Web de la Ville de Mont-Tremblant, pour en savoir plus sur la Municipalité au cœur de cette étude de cas.
- Le plan d'urbanisme de la Ville de Mont-Tremblant Chapitre 5 : Concept d'organisation spatiale, pour prendre connaissance des points mis en avant par la Ville pour gérer son territoire par bassin versant.
- Le site Web de Vivre en ville, pour découvrir une organisation contribuant au développement de collectivités viables et durables.
- Le mémoire présenté à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre de la consultation sur la Stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires (SNUAT) de Vivre en ville, pour en savoir plus sur les mesures mises en avant par l'organisation pour sortir de l'ère de l'étalement.
- Le site Web de la MRC des Laurentides, pour découvrir un des alliés de la Ville de Mont-Tremblant.
- Les différentes études et événement sur lesquels la Ville de Mont-Tremblant s'est basée pour développer son plan d'urbanisme :
 - Le modèle de prédiction des quantités de phosphore dans les lacs de P. J. Dillon et F. H. Rigler, publié en 1974 ;
 - Le mémoire portant sur l'intégration du concept de capacité de support d'un plan d'eau aux apports en phosphore à l'aménagement du territoire au Québec de Mélissa Laniel, publié en 2008 ;
 - Le compte-rendu du Forum national sur les lacs édition 2008 du Conseil Régional de l'Environnement des Laurentides (CRE Laurentides), publié en 2008 ;
 - Le rapport référant au calcul de la capacité de support en phosphore des lacs du Groupe de recherche interuniversitaire en limnologie et en environnement aquatique (GRIL), publié en 2009 ;
 - L'essai sur la capacité de charge des écosystèmes dans le contexte de l'aménagement du territoire et du développement durable au Québec de Christine Bergeron-Verville, publié en 2013.



Faites appel à nos services pour élaborer des plans d'action et mettre en œuvre les meilleures pratiques pour la protection de votre plan d'eau.

rappel.qc.ca

A-350, rue Laval Sherbrooke, QC J1C 0R1

Téléphone : 819 636-0092 Courriel : rappel@rappel.qc.ca

rappel.qc.ca